

2009/1877 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour un emprunt d'un montant total de 10 840 000 € - Opération : Résidence « Les Jardins » - Construction de 87 logements, de 2 locaux commerciaux et de 84 stationnements situés 16 à 22, rue Georges Gouy à Lyon 7e (Direction des Finances) (BMO du 12/10/2009, p. 1786)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme BOUZERDA Fouziya : Mon intervention sera courte. Mes chers Collègues, Monsieur le Maire, dans le cadre de ces deux rapports vous nous proposez de garantir deux emprunts destinés au financement de deux opérations, d'une part la réalisation d'une résidence de logements sur le 7e arrondissement rue Georges Gouy pour un montant de 10 840 000 €, et d'autre part en vue de la réhabilitation d'un ensemble de logements situés sur le 8e arrondissement situés rues Blanchet et Laënnec pour un montant de 4 747 000 €.

Dans ces deux dossiers, la Ville accorde une garantie totale à hauteur de 100 % et est solidaire de l'emprunt contracté. Le total de garantie d'emprunt accordé à la SACVL par la Ville passera dès lors de 114 à 130 millions d'euros, dont 74,5 millions ont été votés pendant le dernier mandat.

Je m'interroge sur les raisons pour lesquelles la Ville n'a plus accordé aucune garantie à la SACVL entre 2005 et aujourd'hui. De ce fait, combien de réservations de logements au bénéfice de la Ville n'ont-elles pas été accordées par la SACVL pendant cette période ? Aujourd'hui, depuis, la situation de la SACVL est lourdement obérée en raison de ces emprunts toxiques, ce qui nous a d'ailleurs conduits en urgence à voter une ouverture de crédit de 25 millions d'euros le 10 juillet dernier.

J'avoue quand même avoir été surprise du caractère particulièrement vague des engagements de la SACVL en contrepartie de la garantie totale que nous accordons aujourd'hui pour les deux emprunts dont les taux d'intérêt sont par ailleurs élevés. Si la Ville se réserve désormais le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur le bien de la SACVL, en fait aucun engagement concret ne transparait, tant dans le projet de délibération qui nous est soumis que dans la convention à régulariser avec la SACVL.

Il semble pourtant indispensable que la Ville puisse prendre une telle garantie dès lors qu'elle renonce par avance à toute contestation même bien fondée ou légitime envers les établissements financiers qu'elle devra régler sur simple lettre missive. Par ailleurs, l'information préalable quant aux modalités du prêt me semble insuffisante. S'il est prévu que le contrat vous soit adressé après signature, il nous paraît quand même indispensable d'être en possession du projet complet de la convention de

financement au plus tard au moment où nous votons irrévocablement la garantie.

Enfin, le taux variable de la plupart des emprunts les années précédentes était révisable sur la base de l'indice Euribor à trois mois. Ce taux s'étant effondré depuis 2008 pour stagner aujourd'hui autour de 0,75 %, pouvez-vous nous indiquer quel bénéfice la SACVL pourra retirer de cet aléa favorable pour le coup, à moins que tous les emprunts en question aient été convertis en taux fixe, ce qui avait semblé initialement une solution de prudence ?

Simplement, Monsieur le Maire, une plus grande rigueur de la Ville de Lyon me paraît nécessaire si elle veut rendre plus efficace son contrôle sur ses différents satellites et pour le plus grand bénéfice de ses contribuables. Ces réflexions et ces vérifications l'ont été sur la base des documents que vous nous avez soumis dans le cadre de cette délibération. S'il y avait d'autres documents que nous n'avons pas, bien évidemment nous n'avons pas pu avoir connaissance des informations qui n'y seraient pas jointes.

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, au mois de juillet dernier j'ai eu la surprise en tant qu'administrateur de la SACVL de recevoir au titre de nos jetons de présence pour l'année 2005 un chèque donc pour ma participation au Conseil d'Administration. Je vous avoue avoir été surpris par ce système que je ne connaissais pas et que j'ai découvert à cette occasion.

Membre de nombreux conseils d'administration au titre de représentant de différentes collectivités locales, je n'ai jamais connu de tel dispositif et j'ai bien évidemment, comme mon collègue au conseil d'administration Bruno de Carbonnières, rendu mon chèque à la SACVL. Je regrette d'ailleurs que nous ayons été les deux seuls à le faire à cette occasion.

J'ai demandé au président Le Faou que cesse cette disposition et j'ai été entendu puisqu'il a annoncé au conseil d'administration de septembre qu'il n'y aurait plus, à partir de 2009, de rémunération au titre des jetons de présence. Je voulais simplement que vous apportiez à notre Conseil municipal des informations sur ce qui existe dans d'autres SEM où la Ville est actionnaire.

Est-ce que des rémunérations sont accordées aux Administrateurs, élus de la Ville dans ces différentes SEM ? Est-ce que ces choses-là pourraient être dites, puisque j'avais pris devant le Président Le Faou, l'engagement de dire que, à ma connaissance, cela n'existait nulle part ailleurs : ce qui avait été contesté à ce moment-là. Je voulais que vous m'assuriez que j'avais bien raison, quand j'ai avancé sur cette piste-là.

D'autre part, pour ce qui est du problème de la SACVL, lié aux swaps, sans rentrer à nouveau dans le fond du dossier, puisqu'on a eu l'occasion d'en discuter au sein même de cette assemblée, et surtout ne pas parler du problème de responsabilités, puisqu'il est maintenant du domaine et de la responsabilité de la justice, il y a quand même deux choses que j'aurais aimé apporter à notre discussion éventuellement et en tout cas à notre connaissance : c'est qu'au delà des swaps, il y avait aussi le problème des placements de trésorerie qui étaient également à risques, puisque la SACVL a perdu plus de 600.000 € sur des placements adossés à des bourses asiatiques. Alors, bien heureusement ces placements ont depuis été arrêtés, mais par contre, la note, elle, est bien restée.

J'entends souvent vos propos et ceux de M. Brumm, sur la complexité des swaps et la difficulté que vous aviez ou que nous avons tous, à en identifier les risques. Mais là, on est quand même sur un schéma qui est un petit peu différent, puisque là, ce sont des placements de trésorerie qui ont été faits et des placements, évidemment, de trésorerie à risques, qui coûtent aujourd'hui à la SACVL au moins 600.000 € et là, on ne peut pas dire que l'on est sur le principe d'une gestion de « bon père de famille ».

Pour terminer, dans la période de gestion de crise que nous avons connue, il a manqué un élément, à mon avis, essentiel, qui est la réactivité. Informé depuis quelques mois du problème des swaps, aussi bien au Conseil d'Administration, que dans la presse, ou au sein même de cette assemblée, j'ai systématiquement demandé un état des lieux du coût que pourrait être un remboursement de ce swap, auprès de l'organisme bancaire, pour savoir qu'il y avait un effet cliquet et que le risque était important et qu'il pouvait atteindre les sommes tout à fait démesurées. A cette question-là, en règle générale, j'avais des réponses plutôt apaisantes, puisque d'après ce qu'on me disait, c'était une gestion au jour le jour et qu'on tournait aux alentours de 20 à 25 M€, ce qui était déjà, somme toute, une somme très conséquente.

Et puis le temps en fait a passé et, à mon avis, a passé de manière beaucoup trop longue...

M. LE MAIRE : Je peux quand même vous demander une chose ? Vous êtes Conseiller municipal de Lyon. En défendant les intérêts de la Ville, nous avons aujourd'hui un litige avec une banque et je ne voudrais pas que votre propos d'aujourd'hui soit retenu par la banque, pour se dédouaner de ses responsabilités. Vous direz ce que vous voulez, mais je vous mets en garde avant !

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, c'est la raison pour laquelle j'ai précisé que le problème des responsabilités –et je l'ai dit tout à l'heure- était aujourd'hui du domaine de la justice.

Je parle simplement de la réactivité que nous avons eue, entre le moment où nous avons été informés du problème, d'abord l'identification

du problème et de sa complexité -et nous en avons largement discuté- ensuite négociation avec l'organisme bancaire et enfin assignation. Il s'est passé de longs mois pendant toute cette période-là !

En réalité, qu'est-ce que cela a donné ? Au mois de juillet, au dernier Conseil d'Administration, nous en étions à une évaluation aux alentours de 25 M€. Quand on est rentré en septembre, nous avons appris par la presse et vous vous êtes exprimé au sein même de cette assemblée sur le sujet, que le montant était passé de 25 à 47 M€. Vous aviez d'ailleurs vous-même parlé de 40 M€ au dernier Conseil municipal et c'est M. Brumm qui a fait une intervention pour dire qu'en réalité, c'était bien de 47 M€ dont il s'agissait.

Donc, c'est bien de réactivité dont je parle, parce qu'en un mois et demi, un peu moins d'un mois et demi, la note est passée de 25 à 47 M€. Alors ensuite...

M. LE MAIRE : Nous soulevons là le problème de fond, si vous le voulez bien !

M. HAMELIN Emmanuel : Ensuite, qui est responsable sur la gestion de ce swap ? Est-ce que c'est l'organisme bancaire, la SACVL ? Là, la question ne se tranchera pas ici et je n'émet pas d'opinion là-dessus. Je dis que la justice tranchera. Je dis simplement que dans ce type de démarche, le principe de réactivité est un principe essentiel.

Tout à l'heure, Michel Havard a posé une question à laquelle vous n'avez pas répondu. Il a demandé si vous alliez mettre en place des outils de suivi et de contrôle entre la Ville de Lyon et les Sociétés d'Economie Mixte dans lesquelles la Ville est actionnaire ? Ce qui me semble tout à fait normal et légitime.

M. Brumm a répondu sur les problèmes de transparence : la question n'était pas là ! Moi, je voulais simplement attirer votre attention, c'est que quand un organisme, quel qu'il soit, a dans ses filiales ou dans les organismes dans lesquels il a des actions, des représentants au Conseil d'Administration, il a également des outils de suivi et de contrôle.

C'est bien de cela dont il s'agit, c'est de quels outils de suivi et de contrôle dispose la Ville de Lyon aujourd'hui, par rapport aux sociétés dans lesquelles elle est actionnaire ? Ma question était de dire : « Est-ce que l'on peut être attentif à la capacité de réaction de ces outils de contrôle, pour faire en sorte qu'il ne se passe pas trop de temps entre un problème et sa résolution ? » Voilà, c'était tout le sens de mon propos.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Monsieur Hamelin, je suis stupéfait que ce soit vous qui abordiez au Conseil municipal de tels propos.

Tout d'abord, j'écarterai d'un revers de main, cette petite mesquinerie qui a trait aux jetons de présence.

Les membres du Conseil d'Administration qui ont été les plus présents, ont, je crois, reçu 750 €. C'était dans la tradition de la SACVL et moi non plus, je ne le savais pas.

M. LE MAIRE : Moi non plus !

M. BRUMM Richard : Nous ne le savions pas ! Je précise que les autres SEM de Lyon n'ont pas le principe des jetons de présence, mais qu'en revanche dans d'autres SEM, dans d'autres villes, c'est un système qui n'est pas scandaleux, surtout quand les jetons de présence sont aussi modestes.

Alors, que tout d'un coup, vous veniez dire que c'est scandaleux ! Non ! Quand le Président Le Faou a finalement découvert le débat que vous suscitiez sur ce point, il a décidé de les supprimer et nous avons voté la suppression. Mais cela, par rapport aux sommes en jeu, c'est absolument dérisoire et c'est vraiment une mauvaise querelle !

C'est également, Monsieur Hamelin, une mauvaise querelle que de parler de manque de réactivité. Nous sommes entrés ensemble au Conseil d'Administration de la SACVL, au mois d'avril ou mai 2008. Nous avons découvert les difficultés, que nous connaissons tous, les swaps, etc, en toute fin d'année, c'est-à-dire en octobre ou en novembre 2008. Au 31 décembre 2008, le Directeur financier de la SACVL avait démissionné et a donc disparu de la circulation. Au mois de mai 2009, le Directeur Général a fait valoir ses droits à la retraite. Nous avons un Président qui, comme nous, découvrait cette SEM et il a donc eu les difficultés que nous avons nous-mêmes eues pour s'y retrouver. On ne peut pas dire que l'on n'a pas été réactif !

Dès que l'on a découvert les swaps, on a demandé pour ne pas le nommer, à M. Nys, qui dirige ici les Finances de la Ville, de faire toutes recherches pour savoir ce qu'il en était. Il a fallu qu'il aille en salle des marchés à Paris, pour savoir exactement quelle était la nature de ce produit et comment il se décomposait. Chaque pièce du puzzle a été ainsi recherchée, sans relâche, par les Services financiers de la Ville.

Vous êtes au Conseil d'Administration et vous êtes assez présent, vous savez donc que ce que je dis est vrai : il y a bien eu toute la réactivité nécessaire !

Maintenant sur les chiffres que vous avancez et qui, là encore, sont faux, vous laissez supposer par exemple que la dégradation est passée de 25 à 47 M€, c'est faux ! Les 25 M€ correspondaient au swap le plus toxique, l'Eurostar et les 47 M€ représentent la totalité de la réclamation que nous avons formée contre Calyon, puisque ce serait l'ensemble du préjudice financier que nous connaissons.

Vous ne pouvez pas vous tromper ! Si vous vous trompez, c'est que vous avez décidé de vous tromper ! Vous connaissez le dossier aussi bien que moi, car vous savez que le Conseil d'Administration, en tout cas depuis que nous y sommes, et plus encore depuis que nous avons découvert les problèmes, est mené avec une extrême rigueur, que toutes les questions sont abordées, qu'il dure bien plus longtemps qu'auparavant et qu'à aucun moment nous ne pouvons parler de négligence de la part de quiconque.

Alors, pour revenir maintenant à la question initiale des garanties de la Ville, à un moment donné, le Directeur Général, au cours du mandat précédent, avait considéré qu'il était préférable, pour avoir plus de souplesse, pour pouvoir prendre des engagements plus rapidement, d'opter pour le système des hypothèques. C'est-à-dire qu'au lieu de demander une garantie de la Ville, ce qui nécessite un véritable contrôle, contrairement à ce qui a été dit, un véritable contrôle des services de la Ville, un véritable contrôle des Finances et bien avec cette option, cela allait beaucoup plus vite pour la SACVL.

On vivait une autre époque, il faut le dire, une époque plus audacieuse, et le Directeur Général avait estimé que c'était mieux de pouvoir disposer soi-même des renseignements nécessaires et de signer les contrats.

Lorsque nous avons découvert les difficultés, ensemble, Monsieur Hamelin, qu'a-t-il été décidé au Conseil d'Administration ? Il a été décidé qu'à l'avenir, pour des raisons de sécurité qui impliquent les services de la Ville, ce système ancien serait supprimé, système ancien, qui d'ailleurs avait quelques inconvénients, notamment financiers, et nous avons décidé qu'à l'avenir, nous redemanderions la garantie de la ville.

Et je peux vous assurer, qu'aussi bien pour les projets, notamment de mon Collègue Louis Lévêque qui préside au logement social proprement dit, que ceux des finances, donc de moi-même et de chacun d'entre nous, le Président Le Faou en particulier, et bien je peux vous garantir que chaque programme est pesé. Car, en effet, lorsque nous sollicitons de la Ville sa garantie, cela ne s'improvise pas.

Alors, il faut que cessent les suspicions sur la SACVL, sur la façon dont elle est gérée. Aujourd'hui, nous sommes tous ensemble dans le même Conseil d'Administration, j'allais dire, « dans le même bateau », et je crois que vous ne pouvez à aucun moment dire, que le travail du Conseil d'Administration du Président et du nouveau Directeur Général qui vient d'arriver, n'est pas un travail sérieux.

Nous veillons aux intérêts de la SACVL et nous veillons aux intérêts de la Ville.

M. LEVEQUE Louis, Adjoint : Je voudrais dire juste un mot par rapport aux jetons de présence.

Je rappelle simplement que la présidente avait instauré les jetons de présence pour fidéliser les membres du Conseil d'Administration dans les diverses commissions dont ils étaient membres.

Je rappellerai à M. Hamelin qu'il est membre de la Commission Travaux – Appel d'Offres de la SACVL. Depuis le début de ce mandat, je ne l'ai pas croisé une seule fois à la commission que je préside.

Le premier contrôle, c'est de participer aux commissions dans lesquelles on est élu.

M. LE MAIRE : Merci bien. Quelques mots, chers Collègues. D'abord, Madame Bouzerda, vous avez fait une intervention qui, je me permets de vous le dire, était candide. Je vais vous expliquer.

Le problème ce n'est pas que l'on demande la garantie de la Ville de Lyon, qui aurait dû m'alerter. C'était quand on ne la demandait plus. Parce qu'effectivement, c'était peut-être là que gisait le loup comme on dit en latin : « hic jacet hic lupus »

Mais pour soulever quelques autres loups parce que vous comprenez, je suis comme vous, Madame Bouzerda, toujours candide, mais avec plus de métier que vous, je commence à connaître un peu la ville. J'en entends tous les bruits. Tous ! On croit que Gérard Collomb passe comme cela, comme un espèce de zombi, et il n'entend rien de ce qui se passe dans la ville.

Je dois vous dire que si j'ai alerté M. Hamelin c'est que sa thèse sur le fait qu'on aurait pris trop de temps pour réagir, et que c'est ce qui nous mettrait dans l'embarras aujourd'hui, c'est exactement la thèse du Crédit Agricole, qui aurait souhaité que nous puissions nous contenter de miettes de manière à s'exonérer de toute responsabilité et faire en sorte qu'il en sorte blanchi. A Lyon c'est une maison –vous savez combien il y a eu de licenciements après, au moment de la grande crise- c'est un scandale, qu'une société mutualiste puisse avoir des choses qui soient effectivement d'un tel niveau.

Moi, ma banque est le Crédit Agricole et je le regrette profondément, et j'en suis profondément déçu. A mon avis, il y aura peut-être des mutualistes qui seront un peu déçus dans les temps qui viendront.

Et puis, vous vous faites porteur, aujourd'hui, d'une thèse, peut-être par ignorance, peut-être est-ce vous, Monsieur Hamelin le candide. Donc, vous vous faites porteur d'une thèse. Faites attention quand même dans ces affaires, de ne pas trop vous faire porteur de thèses qui seraient celles de ceux qui attaquent aujourd'hui la Ville de Lyon et d'être bien sûr quand vous gérez vos missions, quand vous représentez la

ville dans des sociétés de le faire en toute indépendance, qu'il n'y ait pas entre vous, et des intérêts privés comme on dit maintenant dans les journaux, un certain nombre de liens, qui à un moment donné seraient trop évidents, parce que cela pourrait finir par attirer la suspicion. Je vois que Mme Haguenauer rigole, c'est peut-être parce que je disais l'autre jour « haruspices haruspicum non nui débat non nui rireret ». Un aruspice, disait-on à Rome ne regardait jamais un autre aruspice sans rire, Monsieur Hamelin, il y en beaucoup qui vous regarde.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)